

Publié le : 23/10/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 18 octobre 2023 à 17h00**

**Question n°16**

**Modification de l'affectation du résultat 2022 de l'Escapade**

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Bernard AVON / Monsieur Claude BILLOD / Madame Valéry GARCIA, arrive à 17h51 et vote à partir de la question n°11 / Madame Myriam LEMERCIER / Monsieur Michel JOURNEAUX, arrive à 17h07 et vote à partir de la question n°2 / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Alfred M'BONGO / Monsieur Jean-Hugues ROUX, quitte la séance à 17h35 et vote jusqu'à la question n°5 / Monsieur André TERZO / Madame Sylvie WANLIN

Etaient excusés :

Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Philippe CREMER / Monsieur Cyril DEVESA / Monsieur Jamal-Eddine LOUHKIAR / Monsieur Michel PELLATON / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

**RECU EN PREFECTURE**

Le 23 octobre 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

Date de dépôt en Préfecture : .025-262500564-20231018-D00176710-DE

## DÉLIBÉRATION

<b>Incidence financière</b>
Sans incidence financière

**Résumé :** Il est proposé de modifier l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 de l'Escapade, pour tenir compte de l'existence d'une réserve de compensation des déficits.

Référence au Projet social 2022-2026 :

<input type="checkbox"/> Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS  <input type="checkbox"/> Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »  <input type="checkbox"/> Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)  <input type="checkbox"/> Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public  <input type="checkbox"/> Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS  <input type="checkbox"/> Sans objet
--	--

Lors de sa séance du 26 avril 2023, le Conseil d'Administration a délibéré sur l'affectation des résultats 2022. En ce qui concerne l'Escapade, l'exercice 2022 s'est soldé par un déficit de 4 370,70 €. Il a été proposé une affectation en augmentation des charges de l'exercice 2024.

Budget	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	A reprendre en 2022 pour le budget principal et en 2023 pour les budgets annexes					
		Augmentation des charges d'exploitation	Réduction des charges d'exploitation	Financement de mesures d'investissement	Financement de mesures d'exploitation	Réserve de compensation	Réserve de trésorerie
Centre de jour de l'Escapade	-4 370.70	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dont hébergement	0.00	4 370.70					
Dont dépendance	0.00						
Dont soins	-4 370.70						

Or, une réserve de compensation des déficits a été constituée sur ce budget. Il convient donc en priorité d'apurer les déficits produits par un recours à cette réserve. Il est donc proposé de modifier l'affectation en neutralisation du déficit par un recours à la réserve de compensation.

Budget	A reprendre en 2022 pour le budget principal et en 2023 pour les budgets annexes						
	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Augmentation des charges d'exploitation	Réduction des charges d'exploitation	Financement de mesures d'investissement	Financement de mesures d'exploitation	Réserve de compensation	Réserve de trésorerie
Centre de jour de l'Escapade	-4 370.70	0.00	0.00	0.00	0.00	4 370.70	0.00
Dont hébergement	0.00					4 370.70	
Dont dépendance	0.00						
Dont soins	-4 370.70						

**Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :**

✓ Votent favorablement la modification de l'affectation du résultat 2022 de l'Escapade.

Pour extrait conforme,  
La Vice-présidente du CCAS,

  
Sylvie WANLIN

